CHAMBRE DES MINES

FEDERATION DES ENTREPRISES DU CONGO

PRODUCTION

	Unités	T1 2015	T1 2014	T1 2015 vs T1 2014	2015 e	2014 r	2015/2014
Coltan	Tonne	443	199	122,6%	1 772	1 324	33,8%
Or	Kg	6 475	4 718	37,2%	25 720	19 568	31,2%
Wolframite	Tonne	7	-		29	25	16%
Zinc	Tonne	3 818	3 941	-3,1%	15 272	14 584	4,7%
Cuivre	Tonne	265 636	230 577	15,2%	1 062 544	1 029 800	3,2%
Diamant	1000 cts	4 222	5 505	-23,3%	16 889	16 658	1,4%
Cobalt	Tonne	16 293	13 923	17%	65 172	66 915	-2,6%
Cassitérite	Tonne	2 283	2 451	-6,9%	9 132	10 756	-15,1 %

La dernière colonne donne l'évolution en rythme annuel par rapport à l'année 2014
nd: non disponible
r: réalisé
e: estimé

EDITORIAL

Les tendances de la production au cours du premier trimestre de 2015 sont mélangées :

- La production de cuivre a atteint 265 636 tonnes - quelques 30 000 tonnes de plus qu'à la même période de l'an dernier, parce que de nouveaux producteurs ont commencé la production.
- La production de cobalt, de 16 293 tonnes, excède 17% celle du 1er trimestre de 2014.
- La production d'or, de 6 475 kg, était substantiellement plus élevée que les 4 718 kg produits au 1er trimestre 2014
- La production de diamants a atteint 4,2 millions de carats - bien en dessous du 1er trimestre 2014 (5,5 millions de carats).
- La production de coltan atteint 443 tonnes, à comparer aux 199 tonnes de l'an dernier.
- La production de zinc a été légèrement inférieure, à 3 818 tonnes.
- La cassitérite. La production au premier trimestre 2015 se situe à 2 283 tonnes, soit une baisse de 6,9% par rapport à celle du premier trimestre 2014.
- la production de wolframite continué à environ 2 tonnes par mois

CUIVRE

	Cu Cathodes	Cu total
2013	684 653	914 631
2014	866 595	1 029 800
2015 T1	235 388	265 636

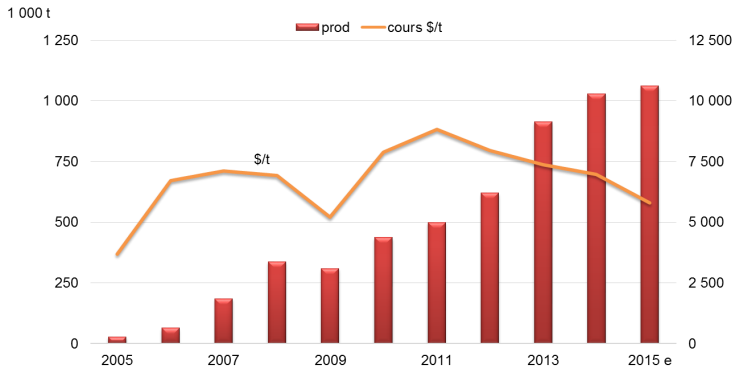

COBALT

	Co électro	Co total
2013	2 828	58 357
2014	2 935	66 915
2015 T1	905	16 293

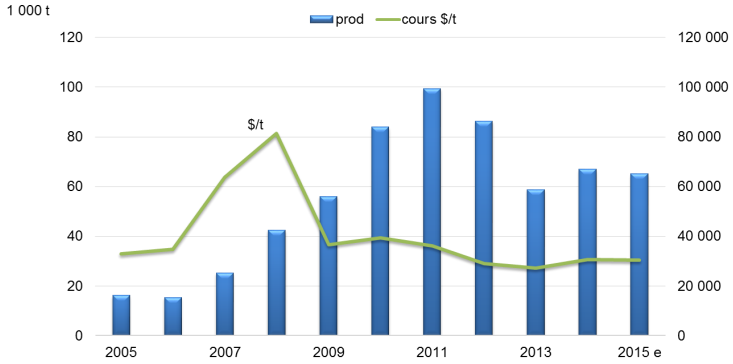

L'industrie minière en RDC a souffert de la **baisse générale des prix**, et en particulier pour ses principales sources de revenus d'exportation.
En Janvier 2014, le prix comptant du cuivre au LME était de 7 294 $ / tonne, alors qu'en Janvier 2015, le prix a chuté de 20% à $ 5 815 / tonne, et est tombé encore plus bas ensuite, avant de remonter à environ 6 000 $ récemment.
Le prix de l'or est d'environ 100 $ / oz ou 8% inférieur à ce qu'il était, il y a un an. La baisse des recettes a porté un préjudice particulièrement important pour les entreprises créées récemment.

Les grandes sociétés minières ralentissent toutes leurs activités. Les projets d'exploration sont arrêtés ou interrompus, des actifs sont vendus, et des efforts vigoureux sont en cours pour réduire les coûts de production.
Cela va certainement entraîner des pertes d'emplois directs et indirects chez les fournisseurs et sous-traitants.
Inévitablement, les recettes fiscales de l'État diminueront.

Plus localement, les entreprises vont devoir réorienter leurs efforts d'investissement vers les pays avec des régimes fiscaux plus attrayants à un moment où le régime de la RDC est en train de devenir plus draconien.

OR

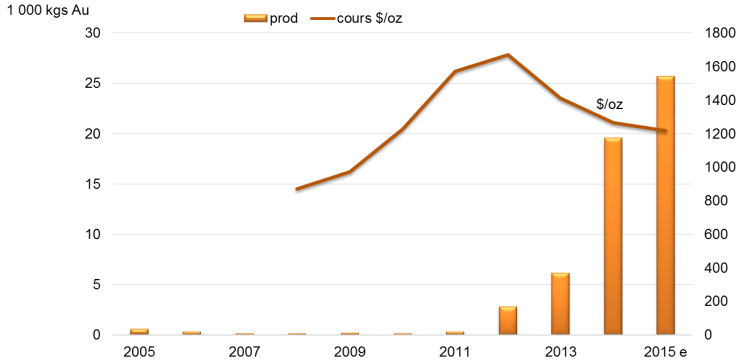

DIAMANT - PROD & EXPORT RDC

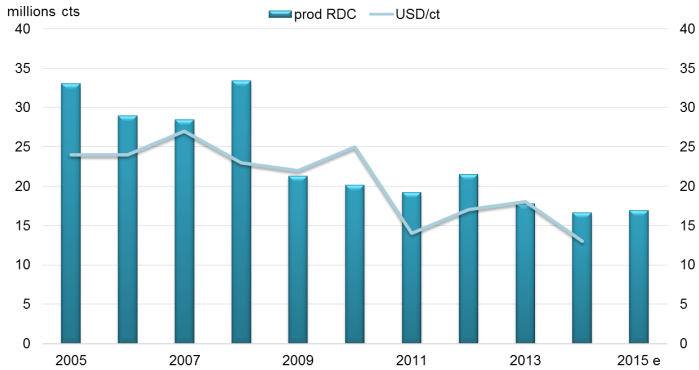

LE SECTEUR DES 3T

Le secteur 3T a connu une progression et des défis durant le premier trimestre de 2015. Les volumes déclarés d'exportations en provenance de la partie orientale de la RDC s'inscrivent dans une tendance haussière, mais le revenu a été déprimé par une baisse de 20% du cours de l'étain et par un ralentissement des enlèvements de coltan en suite du ralentissement de l'économie chinoise.
La validation et la certification de sites miniers dans les provinces de l'Est a été poursuivie, en particulier à Numbi dans le Sud-Kivu, Lubero et Walikale dans le Nord-Kivu et Punia dans la province du Maniema.

Ces extensions donnent accès à des gisements riches en 3T. Si les cours se stabilisent, on peut prévoir une hausse des exportations pour le deuxième trimestre.
Les producteurs locaux optent désormais de travailler avec des parties prenantes telles que les gouvernements régionaux, nationaux et internationaux, et la société civile, afin de rassurer les acheteurs que les produits de la RDC sont extraits de manière conforme aux règles d'éthique et aux directives de la CIRGL, de l'OCDE et du Groupe d'experts des Nations Unies. Cela permet également aux exportateurs d'avoir accès à des prix équitables sur le marché international.
Les principaux défis pour le développement du secteur sont liés au manque d'infrastructures routières et à l'absence d'énergie dans plusieurs parties de l'Est de la RDC.

Un autre obstacle se rapporte à la lenteur dans la validation et la certification des sites de production par les commissions mixtes composées des bailleurs internationaux, du gouvernement congolais, de la société civile et de l'industrie.

En outre, les exportateurs sont tenus de payer une redevance minière alors que la majorité d'entre eux ne détiennent pas de titres miniers; En fait, ils sont soumis au paiement des droits de sortie ainsi que des redevances minières. Cette interprétation erronée de la législation donne lieu à des perceptions de « primes d'aviseurs » émanant de la DGRAD. L'industrie des 3T a soulevé à maintes reprises cet abus auprès du ministère des mines, sans succès à ce jour.

Cassiterite

ZINC

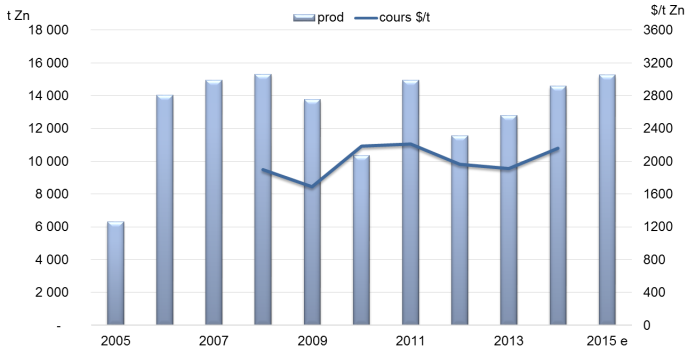

CASSITERITE

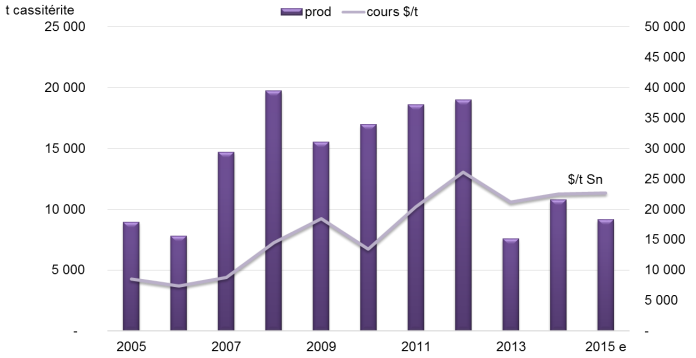

COLTAN

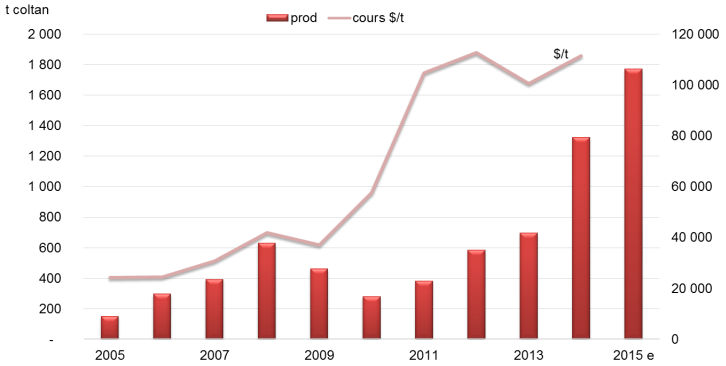

WOLFRAMITE

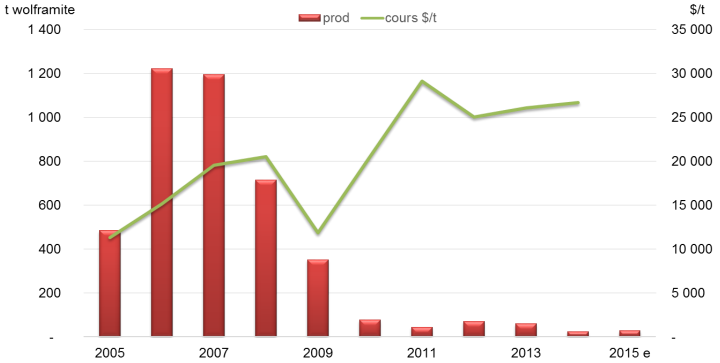

REVISION DU CODE MINIER

La Chambre des Mines espère fermement que l'Assemblée nationale et le Sénat ont une vision claire des besoins du pays

Le projet de révision du code minier en RDC, qui se traduira par d'importantes augmentations d'impôts, ne pouvait pas tomber à un pire moment, et aura des conséquences dramatiques pour l'avenir.

Il suffit de voir les conséquences induites par les voltefaces successives du gouvernement zambien sur les attitudes des opérateurs miniers: programmes d'exploration au point mort, licenciements massifs, menaces de fermetures de mines et un impact majeur sur les sous-traitants.
La Chambre des Mines espère fermement que l'Assemblée nationale et le Sénat ont une vision claire des besoins du pays. À cet égard, le directeur général de Randgold Resources, Mark Bristow, a fait la déclaration suivante :

« Suite à notre déception initiale concernant le projet de Code Minier qui a été présenté par le ministre des Mines au Parlement, nous avons été très satisfaits d'apprendre que Son Excellence le Premier ministre a engagé le gouvernement à renouer le dialogue avec l'industrie dans le but d'examiner le projet de Code Minier et ce pour obtenir un Code Minier équitable et concurrentiel pour la RDC. Je suis également heureux de constater que le ministre des mines se fait l'écho aujourd'hui du même point de vue »

MANQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE

L'industrie minière continue d'être accablée par le non-respect par la SNEL des contrats conclus de fourniture d'énergie. La SNEL vise encore une fois à dire qu'elle ne peut pas générer suffisamment d'électricité en raison des faibles niveaux d'eau dans les centrales Nseke et Nzilo (et a déclaré force majeure) alors qu'une vérification indépendante a démontré que les barrages sont suffisamment pleins. L'industrie minière croit que la SNEL, en réalité, vend à d'autres utilisateurs la puissance qui devrait être livrée conformément aux obligations contractuelles.

CLIMAT DES AFFAIRES

L'industrie minière ne constate, malheureusement, aucune amélioration en matière de harcèlement par les organes de l'État et de demandes de paiements non justifiés/autorisés.
Le modus operandi du gouvernement est de présenter une facture fausse, à laquelle est ajouté un montant trois fois supérieur au montant prétendument dû en guise de sanction, et d'insister sur le paiement de celui-ci avant que tout recours ne puisse être intenté. Ne pas le faire entraîne la saisie par l'État des comptes bancaires de la société, et la saisie illégale d'actifs de la société, particulièrement les actifs mobiliers, tels que les véhicules.